

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 275

présenté par

Mme Guégot, M. Hetzel, Mme Zimmermann et M. Wauquiez

ARTICLE 16

I. – Supprimer l’alinéa 3.

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer aux mots :

« des deux premiers alinéas »,

les mots :

« du premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation à l’utilisation et aux enjeux du numérique est dispensée au Lycée et est sanctionnée par le brevet informatique et internet. Ce n’est pas la mission de l’Université.